République Française
Département : LOIRE
Arrondissement : Montbrison
LEIGNEUX - Commune

Procès verbal

Le vendredi 24 juillet 2026 à 19 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Marie-Gabrielle PFISTER.

Secrétaire de la séance : Jacques MOULY
Présents : Marie-Gabrielle PFISTER, Sandrine GUILLOT, Samuel BERAUD, Laetitia ROCHE, Jacques MOULY, Patrice MARECHET, Magali GAUMOND, Bertrand CHAPTUT
Absents et excusés : Annie REYNES, Eric MONTELLIMARD, Lauriane RONDIER

1. **Approbation du dernier Procès-Verbal**

Le dernier compte rendu a été approuvé à l'unanimité

2. **Augmentation des loyers**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que chaque année, en juillet, l'indice de référence des loyers est revalorisé.
Il est aujourd'hui à 146.60 contre 145.47 en 2025, soit une hausse de 0.78 %.
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les loyers dans la même proportion, avec une application dès le 1er août 2026.

3. **Décision Modificative n°1**

La commune doit annuler un titre de 25€ à destination de l'URSSAFF, au compte 673. La trésorerie demande à abonder ce compte. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de diminuer de 25€ le compte 623 (Relation publique) pour augmenter de 25€ le compte 673 (titre annulé)

4. **Contrat salle des fêtes**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la trésorerie n'acceptera plus les chèques bancaires comme moyen de paiement à compter du 1er janvier 2027.
Deux solutions s'offrent à la commune : émettre des titres en amont des locations ou investir dans un Terminal de Paiement Électronique.
Le coût d'un Terminal de paiement électronique doit être évalué avant de modifier le contrat de la salle des fêtes en sachant que nous sommes prévenu que le paiement par carte bancaire ne sera à terme plus accepté.

5. **Transfert du pouvoir de police**

Madame le Maire fait part aux élus que le pouvoir de police lié aux compétences récupérées par Loire Forez Agglomération (Eau, Assainissement, Voirie, …) revient au Président de l'Agglomération si le Conseil Municipal ne reprend pas une délibération.
Le Conseil Municipal, après avoir échangé, fait opposition au transfert du pouvoir de police au président de Loire Forez Agglomération et autorise à Madame le Maire à signer l'arrêté sur le sujet.

6. **Concours de pétanque**

Un point sur l'organisation du concours de pétanque des élus a été fait.

7. **Point sur le personnel**

Un point sur les vacances du personnel a été fait.

8. **Point sur les locataires**

La demande de location de l'atelier, situé Place du Chapitre, a été approuvée.
Il sera loué à l'association Les Ateliers du Chapitre pour un montant de 80euros mensuel.

9. **Point sur les travaux**

Chloé a continué à nettoyer la Place du Chapitre au karcher, avec l'eau de trop plein du puits.
La tondeuse est réparée.
Un devis sera fait pour les volets de la mairie.
Mettre un parking à l'emplacement des anciens jeux pour enfant est en réflexion.

10. **Réunions**

Un point sur les réunions passées et à venir a été fait.

11. **Questions diverses**

a. **Ecole**

Monsieur Barnoux prendra les fonctions de directeur au sein du Regroupement Pédagogique Intercommunal à la rentrée de septembre.
Thalia Bruel occupera le poste de service civique à l'école.

b. **Le pont des Dames**

Le Pont des Dames commence à avoir des fissures. Le Conseil Municipal décide, en lien avec le Département, de décaler la voie au centre du pont.

c. **Panneaux interdit au quad et deux roues**

Les panneaux à Chozieux et au Mas interdisent le passage des quads et des deux roues mais pas des 4X4 pour les chemins de randonnées. Dans un souci d'équité et de cohérence, un nouvel arrêté supprimant ces panneaux sera pris.

La séance s'est levée à 20h50
Le prochain conseil aura lieu le vendredi 25 septembre 2026 à 19h00